

## INTERNAT / INTERNAT-EXTERNE / DEMI-PENSION

# Classes Préparatoires Economiques & Commerciales

Année 2018-2019

Entrer en classes préparatoires demande de s'adapter à un rythme exigeant et d'éviter au maximum toute perte de temps. L'internat et l'internat-externé proposés par le lycée La Salle St Etienne se veulent donc un instrument au service des élèves désireux d'un cadre pour mieux réussir leur projet.

Les régimes d'internat et d'internat-externé offrent la possibilité de travail en étude le soir ainsi que des formules de restauration et d'hébergement facilitant la scolarité des étudiants de CPGE. La restauration est organisée en self-service, avec accès adapté à leurs impératifs de travail ainsi qu'à leurs moments de détente à préserver.

### 1 - CONDITIONS D'ADMISSION A L'INTERNAT :

Les élèves qui souhaitent être accueilli(e)s à l'internat peuvent en faire la demande:

- Au moment de la saisie de leurs vœux sur la procédure [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)  
Cette demande doit être accompagnée d'un dossier spécifique avec pièces justificatives.
- En contactant les responsables de la CPGE : [cpge@lasalle42.fr](mailto:cpge@lasalle42.fr)

Le nombre de places en internat étant limité, les dossiers seront classés suivant leur date de réception par la CPGE.

**Le choix du statut d'interne ou d'interne-externé se fait au moment de l'inscription et est consenti à l'année.**

**Aucun repas non pris ne sera remboursé.**

### 2 - INTERNAT hors week-end et vacances scolaires

**Les élèves internes sont hébergés et prennent leurs repas dans le cadre du lycée.**

- Le régime d'interne permet d'éviter la solitude, de s'aider dans le travail, et d'instaurer une dynamique de groupe.
- L'internat des CPGE a un nombre de places volontairement réduit pour constituer un groupe de travail de qualité.
- L'hébergement en internat comprend : la chambre ainsi que les petits déjeuners, déjeuners et dîners **du lundi matin au samedi matin, de début septembre au 30 juin**, à l'exception des vacances scolaires.
- Un maître d'internat est présent le soir à partir de 16 h 30 jusqu'au lendemain 8 h, du dimanche 19 h 30 au samedi 8 h.
- Les internes bénéficient du régime internat (cf ci-dessus) du dimanche soir au samedi matin uniquement.

### 3 - INTERNAT avec présence le week-end et les vacances scolaires

- L'internat est ouvert pendant le week-end, les jours fériés et les vacances scolaires uniquement aux personnes ayant fait le choix de ce régime lors de l'inscription.
- Lors des week-end et vacances scolaires, de début septembre au 30 juin, l'hébergement comprend la chambre UNIQUEMENT.
- Forfait restauration hors week-end et vacances scolaires.
- Logement week-end et vacances scolaires compris.

**ATTENTION- Le week-end et lors des vacances scolaires, les internes ne sont plus sous la responsabilité de l'établissement, ni pour la restauration ni pour les surveillances.  
Leur présence dans leur chambre est alors sous leur entière responsabilité.**

### 4 - INTERNAT- EXTERNE

**Les élèves internes-externés prennent leurs repas dans le cadre du lycée, mais n'y sont pas hébergés.**

- Ce régime est identique au régime de l'internat à ceci près que l'élève est logé soit en résidence privée ou universitaire, soit dans des logements privés extérieurs à l'établissement.
- Contrairement aux élèves internes, les élèves internes-externés ne sont plus sous la responsabilité de l'établissement dès lors qu'ils quittent celui-ci pour se rendre sur leur lieu d'hébergement.

### 5 - RESTAURATION

- L'élève interne (internat et résidence) ou interne-externé a la possibilité de prendre son petit-déjeuner (entre 7 h et 7 h 45), son déjeuner (de 11 h 45 à 13 h) et son dîner (de 19 h à 19 h 30) au self du site Saint-Louis du lundi matin au vendredi midi.
- Un plateau est prévu pour les internes les vendredi soir et samedi matin. Le déjeuner peut également être pris en restauration rapide, sur le site Saint-Louis, comme sur le site Sainte-Barbe.
- En début d'année, une carte est remise aux élèves de CPGE internes ou internes-externés; pour une gestion efficace du nombre de repas, cette carte doit OBLIGATOIREMENT être présentée à chaque passage en restauration.

**Les repas ne sont pas assurés les samedis (sauf petit-déjeuner pour les internes),  
dimanches et jours fériés, ni pendant les vacances scolaires.**

### 6 - ACCUEIL DU SOIR – AMBIANCE DE TRAVAIL

Le statut d'interne ou d'interne-externé permet aux élèves de travailler dans des conditions optimales:

- Etude surveillée, site Ste Barbe - salle 400 de 17h à 18h, trois soirs par semaine.
- Accès aux salles du site Ste Barbe pour travailler le soir, seul ou par petits groupes, jusqu'à 20 h du lundi au vendredi soir, avec mise à disposition de la salle informatique libre.
- Accès à la salle d'étude des CPGE, site St Louis-permanence collège, seuls ou par petits groupes, de 19h à 23 h, du lundi au vendredi soir.

**Les élèves veillent à la bonne utilisation des salles d'étude, ainsi que du matériel mis à disposition.  
Ils sont chargés de fermer les locaux le soir à 23 h.  
Le surveillant de l'internat du lycée s'assure chaque soir du bon état des lieux.**